

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023
N° 2023.12.03

Conseillers en exercice	33	<p>L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 décembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.</p>
Présents	23	
Absents représentés	10	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
 Michel PRÉAU représenté par Françoise MASSOUBRE
 Valérie BERTHÉOL représentée par Martine MÉZONNET
 Damien PESSOT représenté par Nadine DAMBRUN
 Philippe ROCHETTE représenté par Patrick NEHEMIE
 Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Hervé GRANDJEAN
 Francis GAUMY représenté par Christine LECHEVALLIER
 Vivien GOURBEYRE représenté par Christian DURANTIN
 Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
 Olivier DEVISE représenté par Hélène VEILHAN

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

CONVENTION CADRE DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-26 ;

Vu le rapport et la convention cadre présentés en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la Ville a pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble du territoire communal en complément des dispositifs existants mis en œuvre, et ce en faveur de la globalité de la population ;

Considérant qu'outre les missions précitées, le CCAS s'engage à collaborer avec les services de la Ville dans le cadre d'opérations spécifiques qui nécessiteraient l'expertise de ses agents ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ci-annexée conclue entre la Ville et le CCAS de Beaumont.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20231219-CC2023_12_03-DE